



N°2

Janvier 2010

# Alta Rocca en actions...

Organe d'information de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ALTA ROCCA  
ALTAGÈNE - CARBINI - CARGIACA - LEVIE - LORETO DI TALLANO - MELA  
- OLMICCIA - QUENZA - SAINTE LUCIE DE TALLANO - SAN GAVINU DI  
CARBINI - SERRA DI SCOPAMENA - SORBOLLANO - ZONZA - ZOZA

## L'intercommunalité : un outil de développement !



**L**e projet de réforme des collectivités mis en place par l'État, et dont la date butoir se situe en 2014, donnera plus de pouvoirs aux intercommunalités. Elles se verront ainsi transférer, par les communes et l'État, des compétences supplémentaires accompagnées – je l'espère – de ressources nouvelles.

La simplification administrative qui en résultera permettra une meilleure appréhension du territoire et une clarification des compétences.

Pour être efficace, cette démarche devra s'appuyer sur un véritable projet de développement. L'Alta Rocca est idéalement située pour faire la jonction entre les territoires de la façade occidentale et orientale. Cette position stratégique et la beauté de ses sites seront des atouts majeurs.

La Communauté de communes de l'Alta Rocca a d'ailleurs déjà engagé plusieurs

projets ambitieux de gestion et de valorisation de son patrimoine naturel :

- l'Opération Grand Site de Bavella,
  - le plan de reconquête pastorale du plateau du Cuscione,
  - la mise en place d'une aire d'accueil et la création d'un sentier d'accès à la cascade de Piscia di Ghjaddu,
  - le plan d'aménagement et de gestion du Rizzanese,
  - la participation à la relance de l'agriculture par la création de 5 associations foncières autorisées...
- Ces actions dont la liste n'est pas exhaustive visent au maintien et à l'installation des populations en zone rurale.

En ce début d'année, j'ai une pensée particulière pour notre collègue François Marcellesi, parti trop tôt, qui était toujours prêt à s'investir au sein de la Collectivité et dont les conseils étaient toujours avisés.

**Antoine GREANI**

Président de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca

## *Pace e Saluta a tutti*

**A Festa di l'Oliu Novu**  
Les 3 & 4 avril 2010

**Santa Lucia di Tallà**

# Des défibrillateurs en Alta Rocca

**Dans un intérêt commun de santé publique, la Communauté de communes de l'Alta Rocca a décidé de mettre des défibrillateurs à la disposition des usagers de tout le territoire.**

Chaque année, en France, on déplore 60 000 décès dus à un arrêt cardiaque, soit 164 décès par jour. Le taux de mortalité en Corse est majoré de 20 %. 88 % de ces décès ont lieu dans des lieux publics et chaque minute perdue fait diminuer de 10 % les chances de rétablissement sans séquelles. C'est dire s'il est nécessaire que la solidarité trouve ici les moyens de s'exercer car, idéalement, la défibrillation doit être réalisée dans les 5 premières minutes suivant l'accident, afin d'augmenter les chances de survie, alors que le délai d'intervention des urgences est en moyenne de plus de sept minutes. Depuis le 4 mai 2007, le décret n°2007-705 autorise désormais "toute personne, même non-médecin" à utiliser un défibrillateur.

Les élus de la CCAR ont donc décidé qu'il s'agit pour le territoire d'un projet de la plus haute importance, car il permettra de sauver de nombreuses vies.

## SIMPLICITÉ D'UTILISATION

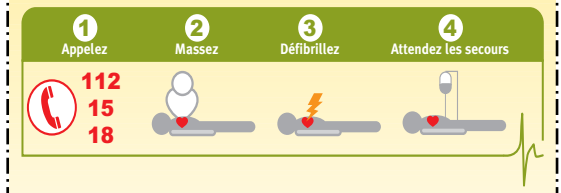
Présentés sous la forme d'appareils portables, les défibrillateurs sont extrêmement sûrs et ne se déclenchent qu'en cas de nécessité. Par ailleurs, ils n'entraînent aucun risque et l'appareil donne toutes les instructions nécessaires à l'utilisateur. Notre territoire est vaste, les sites d'emplacement de ces défibrillateurs sont actuellement à l'étude, en partenariat avec les sapeurs pompiers de Levie. Le choix des emplacements doit tenir compte de la population mais aussi des temps d'intervention des secours et des lieux à risque de mort subite : installations sportives, maisons de retraite...

C'est dire si l'emplacement idéal dépend de nombreux facteurs. Par ailleurs, la visibilité et l'accessibilité de l'appareil doivent être privilégiées. Une fois l'étude définie, les emplacements seront communiqués au CODIS et au SAMU.

Une formation sera proposée, qui permettra, par une simple initiation de moins d'une heure, d'apprendre les premiers réflexes, et les premiers gestes : réaliser un massage cardiaque, installer le défibrillateur, suivre les instructions, et pourquoi pas, sauver une vie ! Une campagne d'information du public sera faite sur le territoire, par voie d'affichage, d'annonces, de réunions d'informa-

## La chaîne de survie

- 1/ La victime s'écroule. Elle ne réagit pas et ne respire pas normalement. Demandez à quelqu'un de prévenir les secours d'urgence (le 15, le 18 ou le 112) et d'apporter immédiatement un défibrillateur automatisé externe. Faites tout cela vous-même si vous êtes seul.
- 2/ Débutez la réanimation cardio-pulmonaire ou massage cardiaque en attendant l'arrivée du défibrillateur.
- 3/ Dès que le défibrillateur est disponible, mettez-le en marche et suivez les instructions de l'appareil. Continuez à suivre les instructions du défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours.



tion et de démonstrations. Une signalétique sera mise en place et les consignes d'utilisation rappelées à proximité de l'appareil.

L'ensemble du dispositif devrait être effectif courant mars 2010.

## LA CCAR PARTICIPE À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE TRANSPORT

# L'ADMR se dote d'un service d'accompagnement

L'aide à la mobilité constitue l'une des priorités de l'ADMR de Corse du Sud : pouvoir se déplacer facilement hors de chez soi contribue à conserver une vie sociale et relationnelle. Dans ce contexte, l'ADMR de Corse du Sud innove avec le soutien de la Communauté des communes de l'Alta Rocca et lance son nouveau service d'aide à la mobilité par transport accompagné, sur le territoire de l'Alta Rocca, au sein de l'association ADMR "Alta Rocca". Le service concerne les personnes résidant sur les communes d'Altagène, Aullène, Carbini, Cargiaca, Levie, Loretto di Tallano, Mela, Olmiccia, Orone, Quenza, Serra di Scopamene, Sorbollano, San Gavini di Carbini, Ste Lucie de Tallano, Zerubia, Zonza, Zoza et dessert les communes suivantes :

Ajaccio, Propriano, Porto Vecchio, Sartène. Des déplacements inter-villages sont également possibles.

Ce service consiste en une prestation complète : le chauffeur accompagnateur arrive au domicile de la personne à l'heure fixée, il l'aide à se vêtir, à s'installer dans le véhicule et l'assiste dans ses démarches et déplacements sur place (démarches administratives, coiffeur, courses...) et la ramène ensuite à son domicile. Ce service est réalisé dans un véhicule spécialement adapté au transport des personnes à mobilité réduite avec du personnel expérimenté dans l'aide aux personnes fragilisées.

Le coût lié à ce service est particulièrement attractif. Il bénéficie d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 %. Son coût peut également être partiellement pris en charge, par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

**Renseignements : Internet : [www.admr2a.fr](http://www.admr2a.fr)**

**Maison des Services ADMR de l'Alta Rocca au 0495254251**

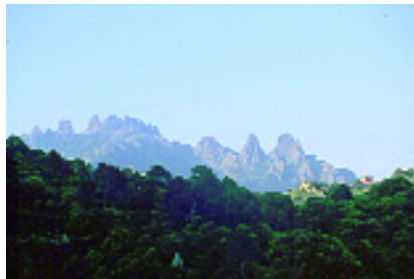
# Préserver et développer Bavella

Le site de Bavella fait l'objet de diverses mesures de protections dont la plus ancienne remonte à 1954. Il est considéré comme l'un des lieux les plus significatifs de l'île et fait l'objet de préoccupations scientifiques de premier ordre. La notoriété exceptionnelle du site se traduit par une fréquentation importante. Ce qui pose des problèmes globaux de gestion des flux tout particulièrement en période de haute saison touristique.

### GÉRER LES ACTIONS PRIORITAIRES

Ce constat a permis d'engager l'État et les collectivités locales à amorcer un important travail d'ingénierie dans la perspective de faire inscrire le territoire au titre des **Opérations Grand Site**. La CCAR assure de manière transitoire la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des actions dites "prioritaires" avant la création, à terme, d'un Syndicat mixte.

Cette procédure s'est traduite par la mise en place d'un comité de pilotage, la réalisation d'une étude "diagnostic et enjeux" et d'une étude de faisabilité



pour la mise en œuvre de navettes vertes et de découvertes.

**Les objectifs retenus visent à préserver le site dans une optique de développement durable :**

- Respecter les lieux en préservant le potentiel attractif du site grâce à une gestion adaptée.
- Sécuriser l'ensemble du site.
- Limiter les aménagements pour conserver le caractère naturel du site et améliorer la qualité de visite.
- Diminuer la pression des véhicules sur le site.
- Aménager pour faciliter le stationnement.
- Proposer des transports collectifs avec un dispositif d'information et d'orientation.

### COMITÉ DE PILOTAGE

# Aménagement concerté du Rizzanese

Les élus de la Communauté de communes, soucieux de la bonne gestion de la rivière du Rizzanese, ont mis en place en juillet 2009 un comité de pilotage regroupant divers intervenants ayant pour mission d'organiser un véritable schéma d'aménagement et de développement économique durable en amont et en aval du barrage. La démarche proposée se veut à la fois globale (éléments fondamentaux de la problématique touristique, environnementaux, offres d'activités...) mais également spécifique. En effet les thématiques déclineront les objectifs opérationnels à mettre en valeur,

la stratégie de développement à adopter, les partenariats à nouer afin de préserver le patrimoine de l'Alta Rocca. C'est ainsi que quatre commissions ont été créées :

- qualité de l'eau,
- gestion du plan d'eau,
- sécurité,
- tourisme et développement économique et agricole.

C'est bien cette synergie d'idées, de réflexions et de moyens qui permettra à l'Alta Rocca de devenir une référence en terme de tourisme vert dans le respect de ses spécificités et richesses patrimoniales et environnementales.

## Le point sur l'OPAH

Le territoire de la CCAR bénéficie depuis septembre 2009 de fonds permettant la réalisation d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR).

Les communes concernées sont: Altagène, Carbini, Cargiaca, Levie, Loreto-di-Tallano, Mela, Olmiccia, Quenza, Sainte Lucie de Tallano, San Gavinu di Carbini montagne, Serra di Scopamena, Sorbollano, Zonza montagne et Zoza.

Le bureau "Études habitat", basé à Sartène, est aujourd'hui chargé de sa mise œuvre avec, pour mission, l'information, l'animation et le suivi des opérations sur une durée de trois ans.

Les personnes intéressées par la réhabilitation ou la mise aux normes de logements de plus de 15 ans peuvent prendre contact auprès de M. Margelli au 06-80-95-85-42 ou se rendre, chaque jeudi matin, de 9h00 à 12h00, dans les locaux de la CCAR, rue Sorba à Levie, où sont assurées les permanences.

À ce jour, une quinzaine de dossiers de propriétaires occupants et trois de propriétaires bailleurs ont été déposés, une dizaine sont en cours d'instruction. Le budget total alloué à cette opération est de environ 2 millions d'euros. Elle bénéficie d'un cofinancement de l'État, du Conseil Général de la Corse du Sud et de la CTC.

Le taux de subvention accordé peut varier de 65 à 80 % pour les propriétaires bailleurs et de 40 à 60 % pour les propriétaires occupants.

## Le GAL Sud Corse

Le Groupe d'Action Local Sud Corse est une association permettant au territoire Sud Corse de mettre en œuvre un programme de développement rural LEADER et de bénéficier ainsi de fonds européens, le FEADER pour une période de 7 ans.

La stratégie du Gal Sud Corse :

*"Préparer et adapter le territoire rural Sud Corse à la compétitivité des activités économiques du territoire par la valorisation des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles, en renforçant la cohésion sociale et territoriale à travers un haut niveau de qualité de vie."*

C'est la pertinence d'un programme pluriannuel tel que LEADER, établi et conduit par le GAL Sud Corse – qui rassemble les responsables territoriaux et différents acteurs socio-économiques locaux – que de pouvoir inciter et soutenir, au plus près des acteurs du terrain, les initiatives et projets locaux de développement socio-économique du Sud Corse.

La priorité du programme se décline ainsi :

- > le développement et la diversification des activités économiques pour les rendre plus compétitives,
- > la qualité du cadre de vie et de l'accueil du territoire,
- > l'accompagnement de la population rurale face aux évolutions économiques et sociales du territoire.

Pour connaître les mesures et le dispositif d'aide complet, contacter Véronique SANGES:  
GAL SUD CORSE- CCAR- BP 07- 20170 LEVIE ou  
consulter le site web : [www.galsudcorse.com](http://www.galsudcorse.com)

## Piscia di Ghjaddu

Dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale, la CCAR – en partenariat avec la CTC, l'État et le CG2A – a pour ambition de participer à la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et touristique que représente le site de Piscia di Ghjaddu, situé sur la commune de San Gavinu



di Carbini. Le projet va permettre d'accueillir les visiteurs sur ce nouveau site emblématique, dès la saison 2010. L'aire d'accueil offrira la possibilité de stationner en toute sécurité mais également de se rendre à la cascade grâce à un itinéraire protégé et balisé. Tout au long du parcours, il sera possible de découvrir les lieux grâce aux explications de nombreux panneaux d'information et d'interprétation. La démarche s'inscrit dans une véritable logique de développement durable puisque le choix d'installer des toilettes sèches a été fait. L'ancien site sera fermé et réhabilité.

## Viseo Rando

Grand succès pour la 3<sup>e</sup> édition de "Viseo Rando", organisée à la rentrée par l'Office de Tourisme de Zonza-Sainte Lucie de Porto-Vecchio.



Il s'agissait de renouer avec la tradition ancestrale de la transhumance "di piaghja a muntagna" qui permettait des retrouvailles amicales et familiales entre les 2 bourgs de la commune, Zonza pour la montagne et Sainte Lucie de Porto-Vecchio pour la plaine. Expositions artisanales, animations pour petits et grands, randonnées équestres, démonstration de quadrille, tombola et soirée en clôture... ont assuré la réussite de cette manifestation dont les fonds récoltés ont été versés aux victimes des incendies de l'été.



# Alta Rocca en actions...

N° 2 - Janvier 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ALTA ROCCA

Rue de la République – BP 07 – 20170 LEVIE

Tél. : 04 95 78 42 63 – Fax : 04 95 78 44 77

www.alta-rocca.com – alta-rocca@wanadoo.fr

Directeur de la publication

Antoine GRÉANI

Rédacteur en chef

Véronique SANGES

Gratuit - Tirage 5 000 exemplaires

Dépôt légal à parution

©Photos CCAR - NEPITA - OEC

Réalisation NEPITA

20112 Sainte Lucie de Tallano

## GROS PLAN

FAÇADE MARITIME DE L'ALTA ROCCA

# La complémentarité entre mer et montagne

*Les communes de Zonza et de San Gavinu di Carbini se singularisent par une partie montagneuse et une partie maritime : Sainte Lucie de Porto Vecchio et San Gavinu, partie littorale. Elles bénéficient ainsi d'une situation géographique particulière offrant au territoire de la Communauté de communes de l'Alta Rocca une véritable complémentarité mer-montagne.*

### OFFICE DE TOURISME

Le syndicat d'initiative de Porto Vecchio est devenu, en 2009, l'Office de tourisme de Zonza-Sainte Lucie de Porto Vecchio, afin de parfaire la promotion du territoire. Les informations délivrées au public sont à la fois d'ordre patrimoniale, culturelle, professionnelle, sportive... Des brochures sont éditées et distribuées sur tout le territoire et un site Internet diffuse l'information au niveau international : <http://www.sainteluciedeportovecchio.com>).



*Casteddu d'Araghju est une des curiosités de San Gavinu di Carbini.*

Un certain nombre d'activités ont pu être mises en place dans le cadre d'un partenariat avec les commissions "Contrat éducatif local" et "Tourisme" de la Communauté de communes de l'Alta Rocca.

### FESTA DI A NATURA

L'Office de Tourisme de Zonza-Sainte Lucie de

Porto-Vecchio, la Commune de Zonza et la Communauté de communes de l'Alta Rocca ont organisé, comme chaque année – et en partenariat avec des associations et des institutionnels – la "Festa di a Natura", une journée destinée aux scolaires de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca. Cette démarche visait à sensibiliser les enfants de la micro-région sur les richesses et les bienfaits de la nature dans la vie courante, et à faire partager des valeurs concourant à un environnement de qualité. Des ateliers de sensibilisation à l'environnement se sont déroulés sur les quatre sites du littoral de la Commune de Zonza : à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, sur la pinède de Pinarellu, sur la plage de Fautea et à proximité de la rivière du Cavu à San Martinu.

*Dans la pinède de Pinarellu.*



## Les élus représentants la CCAR

**San Gavinu di Carbini :**

Don Pierre PIETRI, maire

Dominique BERETTI

Antoine GIORGI

Jacky FORTINI

**Zonza :**

Henri Paul AGOSTINI, maire

Pierre Paul DEGORTES

Sébastien-Marc ROCCA SERRA

François GIORGI

Henri SANTONI

Gérard ORSETTI